

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-258 du 14 Octobre 1977

Portant nomination de Commissaires aux
Comptes auprès de la Société de Déve-
loppement des Ressources Animales
(S O D E R A).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU L'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974, régissant les rapports
entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat
a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion,
VU Le Décret 159 du 28 Juin 1976 portant approbation des statuts de la
Société de Développement des Ressources Animales - SODERA-
VU Le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouver-
nement,
VU Le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement,
SUR Proposition du Ministre des Finances,
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Octobre 1977,

D E C R E T

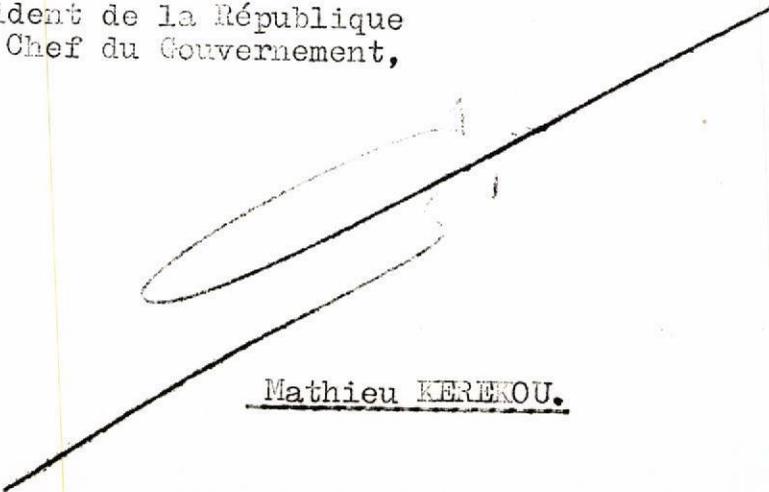
Article 1er.- Le Camarade VIGBE Prosper, Administrateur-Civil est nommé
Commissaire aux Comptes par intérim auprès de la Société de Développement
des Ressources Animales.- SODERA.

Article 2.- Le Camarade KOUSSE Alidou, Expert Comptable est nommé
Commissaire aux Comptes auprès de la Société de Développement des Res-
sources Animales.- SODERA.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 14 Octobre 1977

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KERÉKOU.

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Développement
Rural et de L'Action Coopérative



Isidore AMOUSSOU



AKPO Philippe

AMPLIATIONS :- PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MF-MDRAC 10 Autres Minis. 13
BN-UNB 4 PASJEP 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE (IA 2 IF 2) DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
DB-DCF-Solde 6 Trésor-DI 8 "SODERA" 5 Intéressés 2 JORPB 1.-